

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le lundi 21 octobre 2019

La séance est ouverte.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Mesdames, messieurs, chers collègues, je déclare la séance ouverte et passe la parole à Mme Émilie HELDERLÉ, notre benjamine, pour l'appel nominal.

Il est procédé à l'appel.

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

J'ai grand plaisir à vous accueillir à l'occasion de cette nouvelle séance publique de notre assemblée.

Son ordre du jour nous conduira, notamment, à aborder deux étapes importantes du processus budgétaire de notre collectivité :

- L'une portant sur quelques ajustements relatifs au budget 2019,
- L'autre qui nous conduira d'ores et déjà en direction du budget primitif 2020.

En fait, ce n'est pas une séance comme les autres qui nous réunit aujourd'hui. Il s'agit, ni plus ni moins, du tout dernier débat d'Orientations Budgétaires du Conseil départemental du Haut-Rhin. Car dès l'automne prochain, nous serons déjà en projection vers le tout premier budget de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Alors bien-sûr, j'éprouve une certaine émotion à prononcer ces paroles. Et vous éprouvez sans doute, chers collègues, une certaine émotion à les entendre.

Nous sommes quelques-uns, en effet, à être présents dans cette assemblée depuis plusieurs mandats. Et nous sommes surtout, nous toutes et nous tous, sincèrement, énergiquement, profondément, passionnément engagés, depuis quatre ans et demi, dans le développement de notre département du Haut-Rhin, et dans la satisfaction des besoins, tant de nos concitoyens que de nos territoires.

De l'émotion, oui, sans doute. Celle que l'on ressent tout naturellement après avoir accompli son devoir avec détermination et conviction.

Mais pour autant, aucune nostalgie, ni la moindre mélancolie dans mes propos. Car nous le savons, une belle aventure nous attend, chers collègues.

Une nouvelle aventure passionnante, excitante, exaltante. A la hauteur peut-être de celle vécue par nos prédécesseurs, au moment de la décentralisation des années 1982-1983.

Oui, on est forcément très motivé à l'idée de mettre en œuvre une loi spécialement élaborée et très largement adoptée au Parlement, pour que l'Alsace devienne l'une des rares collectivités françaises bénéficiant d'un statut spécifiquement adapté à sa situation. Un statut "cousu main" pour reprendre les termes du Premier Ministre.

Oui, on est forcément enthousiaste à l'idée de construire une collectivité unique dans son genre, qui sera de surcroît dotée de nouvelles compétences stratégiques. Une nouvelle collectivité qui a été au centre de nombreuses discussions, la semaine dernière, lors du Congrès de l'Assemblée des Départements de France à BOURGES, où j'ai eu l'honneur de vous représenter en compagnie de Rémy WITH, de Michel HABIG, d'Alain GRAPPE et de Karine PAGLIARULO.

Alors oui, nous avons toutes les raisons d'aborder ce virage déterminant vers la Collectivité Européenne d'Alsace, en toute sérénité et avec beaucoup d'entrain :

- D'abord, parce que nous savons que nous bénéficions du soutien massif des Alsaciennes et des Alsaciens. Le succès considérable qu'a connu le stand commun Haut-Rhin - Bas-Rhin aux récentes "Journées d'Octobre" de MULHOUSE, en est un excellent révélateur et une très belle illustration.
- Ensuite, parce que cela fait plusieurs mois que nous sommes en ordre de marche, tous ensemble, pour relever ce défi important. A l'échelle des élus, grâce notamment aux réunions régulières de notre comité politique interdépartemental, dont la plus récente s'est d'ailleurs tenue ce samedi dans ces locaux. Mais aussi à l'échelle de nos deux administrations qui multiplient les démarches de mises en convergence de nos actions et de nos organisations respectives.
- Enfin et surtout, parce que nous avons collectivement, chers collègues, une très grande confiance en ce modèle de gestion que nous avons initié dès le début de notre mandat, sous la présidence d'Eric STRAUMANN, et que nous avons ensuite, tous ensemble, progressivement mis en place, renforcé et concrétisé. Un modèle de gestion que nous allons encore peaufiner durant l'exercice budgétaire 2020, afin de pouvoir le transposer à la future collectivité dès l'année suivante.

Ce modèle de gestion, c'est celui que nous appelons un "modèle de gestion à l'alsacienne". Il est fait, à la fois, d'un souci de rigueur et de réalisme, d'une envie d'excellence et de pragmatisme, d'un besoin de progrès et de dynamisme.

C'est un modèle de gestion vertueux et ambitieux qui recueille donc l'adhésion de nos concitoyens. Il les rassemble parce qu'il leur ressemble. Et parce qu'il répond à leur attente d'un service public de grande proximité et de haute qualité. Un service public permettant à chaque Haut-Rhinoise, à chaque Haut-Rhinois, de se sentir pleinement citoyenne, pleinement citoyen. Et à chacun de nos territoires, de se savoir pleinement reconnu et soutenu.

Un service public dont les Départements sont très fiers d'être les défenseurs. Un service public au nom duquel ils ont unanimement revendiqué à BOURGES, le respect par l'Etat de leur autonomie financière, ainsi que des moyens à la hauteur de leur fort engagement dans le développement des territoires et dans l'épanouissement des personnes.

Un service public dont j'ai moi-même défendu la vocation profonde sur la chaîne Public Sénat, en rappelant que les Départements étaient avec les communes, les collectivités historiquement les plus connectées au quotidien des citoyens :

- Parce qu'ils les accompagnent du berceau jusqu'au 3ème, voire jusqu'au 4ème âge.

- Parce qu'ils tissent chaque jour du lien social, y compris dans les territoires injustement considérés comme "reculés" ou auprès des Français injustement oubliés par la République.
- Parce que nos collectivités incarnent tout simplement, ce que nos concitoyens revendiquent le plus, c'est à dire de la proximité et de la solidarité.

Oui, le modèle de gestion à l'alsacienne inspire largement les Orientations Budgétaires 2020 que nous allons débattre ce matin. Et il les imprègne en profondeur des précieuses valeurs d'efficacité, de proximité et de citoyenneté. Des valeurs que nous avons justement choisies comme principes fondateurs de la Collectivité Européenne d'Alsace.

- Efficacité, grâce au "pacte" budgétaire que nous avons conclu avec les Haut-Rhinois et que nous renouvelons pour 2020, malgré un contexte économique et social encore dégradé. Ce pacte est essentiel à mes yeux. Il se traduira à nouveau, l'an prochain :
 - Par la non augmentation des impôts,
 - Par la poursuite inlassable de la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, ainsi que de la dette,
 - Par le maintien d'un bon niveau d'autofinancement,
 - Et par une nouvelle progression des investissements qui seront ainsi portés à 120 M€ contre un peu moins de 74 M€ en 2015.
- Proximité, à travers nos nombreuses actions et interventions destinées à favoriser l'attractivité de nos territoires, elle-même source de développement économique et de meilleure qualité de vie pour leurs habitants. Traduisent en particulier cette préoccupation forte :
 - Les montants importants consacrés à notre politique de développement territorial,
 - L'augmentation conséquente de nos crédits dédiés à la sécurité routière,
 - L'accélération de la mise en œuvre de notre Plan Patrimoine qui verra son fonds de 9 M€ être programmé sur 3 ans, au lieu des 9 ans initialement prévus,
 - Et l'enveloppe globale de 56 M€ d'ores et déjà mobilisée pour le projet de territoire de FESSENHEIM.
- Citoyenneté, enfin, grâce à cet ensemble de politiques qui nous permettent d'aider chaque Haut-Rhinois à trouver sa place dans notre société.

Il y a d'abord les personnes en recherche d'emploi, l'emploi qui reste une priorité centrale.

Nous restons donc actifs sur tous les fronts de l'insertion, en particulier à travers nos dispositifs qui font désormais référence à l'échelle nationale (RSA et bénévolat, RSA et

vendanges, RSA et juste droit), qui nous permettent d'enregistrer une baisse constante du nombre d'allocataires, et donc une réduction de la dépense correspondante.

Il y a aussi les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Parmi elles :

- Nos aînés qui bénéficieront de la mise en œuvre du Plan Senior doté de 14 M€ sur 6 ans,
- Les personnes en situation de handicap dont la prise en compte s'inscrit de façon transversale dans toutes nos politiques,
- Et la petite enfance, avec cette nécessité impérieuse de faire face à une évolution sans précédent du nombre d'enfants suivis ou confiés. Une augmentation à laquelle j'ai sensibilisé avec Josiane MEHLEN, le Secrétaire d'Etat Adrien TAQUET, lors de notre rencontre à PARIS, le 23 septembre dernier, quelques jours avant qu'il ne dévoile la nouvelle "stratégie nationale de protection de l'enfance".

Il y a enfin nos jeunes à qui nous voulons donner toutes les chances de réussite, en accélérant l'exécution de notre Plan Collège et de notre stratégie PRÊT. Ce qui devrait se traduire, si vous en êtes d'accord, par une augmentation de 10,4 M€ des crédits qui leurs seront consacrés en 2020.

Vous le constatez, chers collègues, ces Orientations Budgétaires 2020 traduisent bel et bien notre double volonté :

- De continuer à mettre en œuvre, de façon fidèle, la feuille de route stratégique que nous avons adoptée lors de mon accession à la présidence de cette assemblée, le 1er septembre 2017,
- Et de jeter résolument les ponts en direction de la Collectivité Européenne d'Alsace qui, j'en suis convaincue, poursuivra notre action avec le même sens des responsabilités, le même niveau d'exigence et la même ambition. Car ce sont là des valeurs profondément alsaciennes.

Pour l'aboutissement réussi de cette double volonté, je tiens à remercier très chaleureusement :

- Notre présidente de la Commission des Finances, Lara MILLION,
- Chacune et chacun d'entre vous, et en particulier Rémy WITH, notre Premier Vice-Président, les Vice-Présidents et Présidents de Commission, qui nous avez accompagnés dans l'élaboration de ces Orientations Budgétaires,
- Mais aussi, notre Direction Générale, nos directeurs et chefs de service, nos équipes de la Direction des Finances avec à leur tête, Vincent BETTER, le Directeur des Finances commun aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ainsi que l'ensemble de nos collaboratrices et de nos collaborateurs pour leur précieuse contribution.

D'autres rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance méritent notre attention.

- Il y a notamment celui qui confirme notre soutien à la restauration et à la reconstruction de Notre-Dame de PARIS. Il nous permettra de participer à l'élan de solidarité nationale, mais également de promouvoir les métiers d'art et le compagnonnage en Alsace, notamment en valorisant ceux qui contribuent à leur noblesse, à savoir les Compagnons du Devoir. Il vous en sera dit davantage en cours de séance.
- Il y a également le rapport par lequel notre collectivité sollicite l'obtention du label "Terre de Jeux 2024", en lien avec les Jeux Olympiques qui seront organisés en France. Le cas échéant, il s'agira de développer un projet sportif innovant, en concertation avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, au nom de la Collectivité Européenne d'Alsace. Il comprendra notamment des mesures fortes pour la pratique du sport féminin et pour le handisport.

J'en ai échangé à BOURGES avec le Président du Comité d'organisation des JO de PARIS, Tony ESTANGUET. Nous serons ainsi l'un des premiers départements de France à obtenir ce label "Terre de Jeux 2024".

- Il y a aussi le soutien de 1 M€ apporté à Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation de son projet "Horizon Afrique" au Parc zoologique et botanique de MULHOUSE. Celui-ci constituera en effet un atout de poids pour l'attractivité du territoire mulhousien et pour le rayonnement touristique de l'Alsace.
- Il y a enfin les deux rapports relatifs aux dotations de fonctionnement que le Département versera pour 2020 aux collèges publics et privés haut-rhinois. Voilà 14,3 M€ qui illustrent avec force notre engagement dans la stratégie "Pour la Réussite Educative de Tous".

Pour conclure mon propos, permettez-moi de revenir une dernière fois sur le Congrès de l'Assemblée des Départements de France.

A aucun moment, les Départements n'y ont eu l'intention de se plaindre. Ils ont juste demandé à ce qu'on leur fasse CONFIANCE.

Cette confiance dont j'ai précisément eu la chance de pouvoir bénéficier de la part du Gouvernement, lors des démarches engagées pour la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Une confiance qui m'a confirmé que toute relation empreinte d'une sincère volonté de co-construction pouvait permettre de déplacer des montagnes...ou de franchir des fleuves.

Cette confiance, c'est aussi celle que vous m'avez accordée, chers collègues, afin de mener à bien un projet essentiel pour l'avenir de l'Alsace.

Une confiance qui s'est transformée au fil des mois, en un soutien indéfectible de votre part, et pour lequel je tiens à vous remercier très sincèrement et très chaleureusement.

Sachez que votre soutien est pour moi un facteur de grande responsabilité, voire même parfois de pression. Mais aussi et surtout, une énorme source de fierté, celle de me trouver à la tête de cette collectivité à un moment aussi décisif de son histoire et de celle de l'Alsace.

Grand merci à notre Premier Vice-Président Rémy WITH pour sa fidèle présence à mes côtés, ainsi qu'à l'ensemble des Vice-Présidents de cette assemblée dont je connais et apprécie à sa juste valeur, l'intensité de l'engagement.

Grand merci également à nos Présidents de Commissions dont le travail admirable, en étroite relation avec nos services, permet de concilier notre promesse d'agir au quotidien pour tous les Haut-Rhinois, avec celle de respecter le pacte budgétaire que nous avons conclu avec ces derniers.

Grand merci enfin à vous toutes et à vous tous, chers collègues, pour votre implication sans compter dans vos territoires respectifs, mais aussi pour votre sens aigu de l'intérêt départemental et pour votre volonté partagée de faire gagner l'Alsace.

Nous savons qu'il reste du chemin à parcourir pour faire face à tous nos défis d'aujourd'hui et de demain. Mais quels qu'ils soient, nous les relèverons. Parce que tout simplement, nous croyons dur comme fer en nos projets.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

J'ai deux demandes de parole. M. Pierre BIHL, Président du groupe Unis pour le Haut-Rhin.

Pierre BIHL

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Que de chemin parcouru, que d'étapes franchies par notre assemblée pour aboutir au rapport le plus important de cette séance : Je veux parler de celui portant sur les Orientations Budgétaires 2020 de notre collectivité.

Il s'agit certes d'un exercice habituel en cette période de l'année. Mais comme vient de le dire la Présidente, il s'avère que c'est la dernière fois que nous nous y plions au nom de notre Conseil départemental.

Sa présentation aujourd'hui annonce en effet le vote emblématique, en décembre prochain, du dernier budget primitif du Département du Haut-Rhin.

Nous écrivons là sans doute une nouvelle page d'Histoire, celle avec un grand H, car dès l'année prochaine, nous devons être prêts à voter le premier budget de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Cette étape déterminante pour la mise en œuvre de la nouvelle collectivité, traduit notre désir partagé de mettre en œuvre ce que la Présidente a fort justement appelé "un vrai service public alsacien" qui sera le fruit de l'expérience et de l'intelligence des deux collectivités départementales alsaciennes réunies.

Après cette longue et exigeante phase politique qui a abouti à la reconnaissance, à la fois, de nos spécificités respectives et de nos nombreux points communs, le moment est donc venu de construire

le modèle budgétaire qui va nous permettre de démontrer tout le bien fondé de notre mobilisation. Et surtout, la pertinence du territoire alsacien en tant qu'échelle optimale d'intervention pour relever les défis de demain, au niveau économique, environnemental et social.

Le modèle alsacien issu de ce rapprochement constituera, j'en suis convaincu, une référence pour de nombreux autres territoires de notre pays. Le "cousu main" aura toujours la faveur de nos concitoyens, car ils y verront une manière plus proche et plus efficiente de faire de la politique.

Cette séance va ainsi nous donner l'occasion de rappeler que nos efforts paient et qu'aujourd'hui nous sommes en mesure, non seulement, de revendiquer une bonne gestion des moyens que nous ont confiés les Haut-Rhinois, mais également de mettre en évidence des engagements encore plus forts, notamment en faveur de la jeunesse, de l'emploi, de la solidarité et de l'attractivité de nos territoires.

En matière de gestion, il faut souligner la volonté affichée de ne pas toucher au taux de la taxe foncière et, de cette manière, de ne pas alourdir la pression fiscale qui pèse sur nos concitoyens.

Pour mémoire, ce taux est le plus bas du Grand-Est et nous classe parmi les 10 Départements les plus vertueux de France.

Cette performance réitérée que nous associons à une vraie maîtrise des coûts de fonctionnement, avec un ratio parmi les plus faibles au niveau national du nombre de fonctionnaires par habitants, nous permet, comme l'a dit la Présidente, de respecter le pacte budgétaire que nous avons conclu avec les Haut-Rhinois.

Elle conduit aussi à un autofinancement dégageant les marges de manœuvre nécessaires afin de pouvoir continuer à investir et ce, de façon de plus en plus forte, année après année : environ 108 M€ en 2018, environ 112 M€ en 2019, et là, 120 M€ en 2020.

Cette ambition retrouvée et confirmée nous permet d'agir énergiquement dans nos domaines de compétence prioritaires, en premier lieu, la réussite éducative de nos enfants.

Avec un programme d'investissement et d'actions de 500 M€ sur 10 ans en faveur notamment de la modernisation et la rénovation de nos collèges, dont 57 M€ rien qu'en 2020, c'est une vraie opportunité que nous donnons à notre jeunesse de mieux s'y épanouir grâce à de meilleures conditions d'apprentissage. C'est aussi une garantie, ne l'oublions pas, de meilleures conditions de travail pour le personnel enseignant et pour nos agents techniques qui y exercent leurs fonctions.

Dans le même temps, nous allons poursuivre notre engagement aux côtés des plus fragiles, notamment les jeunes enfants qui doivent encore mieux être protégés. La question des mineurs non accompagnés reste un vrai problème à la charge des départements, comme l'ont encore souligné les Présidents lors du Congrès de l'ADF, la semaine dernière.

Notre intervention ne cesse d'augmenter au fil des années. En 2020, c'est une centaine de mineurs supplémentaires qui devrait être prise en charge par rapport à 2019. Rien d'étonnant dans ces conditions que nous ayons été obligés de multiplier par cinq, les dépenses correspondantes entre 2015 et 2020. Dans le même ordre d'idée, nous répondrons significativement à l'augmentation constante du nombre de demande de placement avec la création de 35 nouvelles places.

Il ne faut pas laisser ce problème sans réponses satisfaisantes, car l'avenir se construit déjà à ce stade et il est de notre responsabilité d'en assurer la maîtrise. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette

situation. Et vous avez eu raison, Madame la Présidente, de vous associer aux protestations émises à cet égard par l'ADF.

Nos aînés ne seront pas en reste car nous poursuivrons, non seulement notre soutien financier à l'investissement dans les EHPAD, mais aussi le renforcement des aides individuelles pour la réalisation des travaux d'aménagement indispensables au maintien à domicile.

A travers ces prévisions budgétaires 2020, notre majorité s'engage également à poursuivre ses efforts dans le but de garantir, voire de renforcer, la présence de notre collectivité au cœur des territoires. Nous tenons plus que jamais à ce que le Conseil départemental du Haut-Rhin soit un acteur déterminant et un partenaire essentiel de leur développement.

La fermeture maintenant programmée de la Centrale nucléaire de Fessenheim, l'année prochaine, sera un défi majeur à relever. Nous nous y sommes préparés. La preuve à travers cette politique de transition énergétique d'ores et déjà engagée et cette enveloppe de 56 M€ mobilisée afin de réussir la reconversion de ce secteur.

C'est un engagement fort et ferme que nous avons pris : Il n'est pas question de voir disparaître une partie de notre patrimoine industriel, sans que soient prises des mesures à la hauteur de l'épreuve que subira ce territoire.

Enfin, nous sommes déterminés à rendre le Haut-Rhin encore plus attractif aux yeux des millions de touristes qui le visitent et de ceux qui le visiteront dans les années à venir. C'est notamment pour cette raison que nous allons amplifier notre soutien aux associations, collectivités et particuliers qui participent à la préservation et à la valorisation de notre extraordinaire patrimoine historique. Nous contribuons également ainsi à la protection d'un marqueur fondamental de l'identité alsacienne. Un marqueur auquel nos concitoyens sont tout particulièrement attachés.

Voilà mes chers collègues. Nous sommes à la veille de grands changements, de ceux qui façonnent un destin. Ce destin nous allons le partager très bientôt avec nos amis bas-rhinois et démultiplier ainsi nos forces, nos atouts, nos compétences et nos capacités d'intervention.

Le budget 2020 de notre collectivité sera la traduction fidèle de notre ambition partagée de faire de l'Alsace, un territoire d'excellence et de prospérité. C'est notre responsabilité en tant qu'élus et nous ne faillirons pas.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

La parole est à M. Nicolas JANDER, Président du groupe UDI et indépendants.

Nicolas JANDER

Mes chers collègues,

Au nom du groupe UDI et indépendants, je voudrais prendre un peu de recul pour mesurer à quel point nous vivons un moment important dans l'histoire de notre département.

Si on nous avait dit en début de mandat que 4 ans plus tard, nous allions débattre du dernier budget de la collectivité, nous ne l'aurions certainement pas cru.

Et pourtant c'est à notre assemblée, et à celle de nos collègues du Bas-Rhin, que revient la responsabilité de mettre en place cette nouvelle collectivité, consacrée par la loi, la collectivité européenne d'Alsace.

Nous savons qu'il y a une attente forte de nos concitoyens, dont certains s'interrogent, et avancent qu'il s'agirait d'un département sans valeur ajoutée.

Nous avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'insister sur les compétences nouvelles obtenues de l'Etat ou de la région, sur le rôle particulier en matière de coopération transfrontalière d'une collectivité trait d'union entre la France et l'Allemagne, au cœur de l'Europe.

Aussi dans cette phase de construction, nous devons redoubler de vigilance, envers le gouvernement d'abord : nous devons nous assurer que les textes d'application ne viennent pas rogner des compétences âprement négociées et obtenues au forceps.

Je pense notamment, mais pas seulement, à la faculté qui doit nous être garantie de pouvoir mettre en place un système efficace de régulation du trafic des poids lourds en transit, qui créent tant de nuisances, du nord au sud de l'Alsace : nous sommes attendus sur cette question comme sur d'autres.

Il nous appartient de faire converger, lentement mais sûrement, nos politiques des deux départements : c'est ce que nous avons déjà anticipé, avant même la création de la CEA, avec la fusion des agences de tourisme, et des agences de développement économique.

Dans cette œuvre qui nous attend, nous devront être vigilants aussi à garder ce qui fait notre force, c'est à dire cette proximité avec les habitants.

Il ne faudrait pas que la collectivité européenne d'Alsace marque un éloignement entre le lieu de prise des décisions et la réalité de la diversité de nos territoires.

Je veux ici louer notre politique réaffirmée de territorialisation : qui d'autres que les élus de proximité que nous sommes est mieux placé pour juger de l'utilité d'un investissement sur tel ou tel canton ? Chacun d'entre nous connaît chacune des communes de son canton, chacun de ses maires, adjoints, association et a une prise sur la décision de notre département, et cela, demain, nous ne devons pas le perdre.

Alors dans ce contexte nous nous réjouissons de voir que les investissements pour l'année 2020 seront conséquents, à hauteur de la somme de 120 millions d'euros, que notre politique de territorialisation monte en puissance, tout comme notre plan patrimoine et notre plan de rénovation des collèges.

Nous pourrions même aller plus loin, sachant que notre capacité de désendettement est inférieure à 4 ans d'épargne brute (300 Millions d'encours de dette pour une épargne brute de 80 millions d'euros), et que les taux d'emprunt sont à leurs plus bas historiques.

Ce qui nous permettrait d'engager encore plus vite les projets qui n'attendent que cela, je pense notamment, mais pas seulement, à la liaison Altkirch Mulhouse Burnhaupt qui doit désenclaver le sud du département.

Nous devons le rappeler, les choix plus douloureux du début de mandat, effectués dans la cadre de ce modèle alsacien que vient d'évoquer Madame la Présidente, permettent au département d'être un acteur majeur qui quotidien de nos concitoyens et nous ont redonné la capacité de faire, d'accompagner et d'aider.

Ce qui fait notre force, je l'ai dit, c'est notre proximité.

Mais c'est aussi, vue du Haut-Rhin, notre unité. Notre fonctionnement en intergroupe, dans le respect de chacun, et des votes budgétaires unanimes : cet état d'esprit, tâchons de le garder, et gardons cette hauteur de vue, au-delà des vicissitudes des élections municipales qui approchent.

Nous aurons besoin de cette unité, demain, quand nous aurons à parler de la gouvernance.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. JANDER. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose donc de démarrer les rapports par la première commission et de passer tout de suite la parole à la Présidente de la Commission des finances, Mme Lara MILLON.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente, la première délibération est la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme. On parlera des orientations budgétaires tout à l'heure en troisième délibération. Je vous propose déjà d'accepter cette proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme pour un montant de 5888 € qui concerne un redevable dont la créance s'avère irrécouvrable.

Mme la Présidente

Merci, Mme MILLION, je passe maintenant la parole à Mme ORLANDI, Rapporteur.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré approuve le rapport relatif à la proposition d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Emet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 5 888 €, selon l'état joint en annexe.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Nous passons à la décision modificative, je redonne la parole à Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci. Nous allons vous proposer un PowerPoint concernant la décision modificative n° 2 de cette année 2019. Je vous rappelle qu'une décision modificative a pour but de modifier le budget, il s'agit bien sûr d'un ajustement technique des crédits, mais pas seulement, c'est surtout un ajustement de notre politique. Je vous propose de regarder cela ensemble.

Alors, concernant la section de fonctionnement, nous avons des dépenses nouvelles, comme vous pouvez le constater, pour plus de 3 M€ avec des ajustements surtout sur l'aide sociale à l'enfance, l'aide pour les personnes âgées et autres, et il s'agit d'un réajustement concernant l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Ensuite, sur les dépenses minorées que vous pouvez constater, il s'agit de montrer et de démontrer notre rationalisation du patrimoine, ce que nous appelons la « stratégie patrimoniale », grâce à cela nous pouvons baisser les crédits de 130 000 € car nous avons aujourd'hui sur le patrimoine une stratégie de regroupement de certains services et autres ; et surtout, des économies réalisées suite à la relance de certains marchés. Comme vous pouvez le constater, le suivi des dépenses et de notre organisation financière est fait de façon très pragmatique. Ensuite, nous avons également des recettes complémentaires surtout dues à l'augmentation du fonds de compensation de TVA, mais aussi la participation de l'Anah.

Nous pouvons constater que nous avons des dépenses nouvelles concernant la section d'investissement, c'est là-dessus qu'il faut, je pense, s'arrêter quelques instants. Effectivement, du côté des collègues, il y a un abondement de 807 278,76 € : des augmentations concernant notamment le collège de Saint-Amarin, ce qui montre bien le développement de cette politique depuis plusieurs années et pour les années à venir.

Par ailleurs, nous trouvons aussi dans les dépenses nouvelles une subvention de 50 000 € en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

En ce qui concerne la politique de développement territorial – chère au Premier vice-président – depuis juillet 2019, 195 dossiers ont été retenus pour un total de subventions de 9,7 M€. Autrement dit, nous abondons cette politique de développement territorial de plus de 1,5 M€. Un soutien exceptionnel porté au projet « Horizon Afrique » du Parc zoologique et botanique de Mulhouse – soutien qui a été validé en commission au mois de septembre – pour un montant de 1 M€, là nous mettons déjà en paiement les premiers 500 000 € pour cette année 2019, et le solde des années qui vont suivre.

Ensuite, nous avons une augmentation des travaux de calibrage pour les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération, puisque – comme l'ont dit certains autres collègues – la sécurité est également un enjeu fondamental auquel nous attribuons donc plus de 500 000 €. Voilà pour les dépenses nouvelles.

Nous avons également des dépenses minorées par rapport au retard d'avancement des travaux, à ce sujet vous pouvez regarder la liste.

Par ailleurs, il y a des recettes complémentaires avec notamment la vente de la maison de fonction route de Wintzenheim à Colmar, 600 000 € ; la vente du site SARM à Illzach, 395 000 € ; et un reversement par l'Établissement public d'exploitation du livre foncier d'Alsace, il s'agit d'un trop-perçu concernant le financement du système informatique Amalfi, soit 1 341 316,71 €. Par contre, des recettes minorées : le report de la vente de l'Espace Renault à Colmar, la vente aura lieu, c'est juste que nous suivons de façon très pragmatique nos finances et nous savons que nous n'aurons pas l'argent cette année, mais seulement l'année prochaine. Cet argent sera bien entendu inscrit au budget 2020 pour plus de 4 M€.

Tout cela nous amène aujourd'hui sur les résultats de la Décision modificative 2 qui consiste en une diminution des dépenses de fonctionnement de 678 024 €, une augmentation des recettes de fonctionnement pour 684 805 €, ce qui fait que nous avons un excédent de fonctionnement 1,3 M€ ; et puis des dépenses d'investissement en diminution pour 1,4 M€, des recettes d'investissement en diminution également de 1,5 M€ et donc un besoin de financement de 112 099 € ce qui amène à un résultat excédentaire de la Décision modificative à affecter pour plus de 1,2 M€.

Je vous propose donc que cet excédent de 1,2 M€ soit mis en réserve afin de financer l'augmentation des investissements prévus en 2020 car – vous l'avez entendu car nos collègues en ont déjà largement parlé, et je vais moi-même vous en parler dès que je pourrai vous présenter les orientations budgétaires – ceux-ci sont importants.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des finances. Je donne maintenant la parole à M. le Premier vice-président, M. Rémy WITH.

Rémy WITH

Merci Mme la Présidente de me donner la parole, vous n'auriez pas compris que je n'intervienne pas pour remercier l'effort de l'Assemblée car aujourd'hui, c'est vrai que je suis beaucoup cité, je ne sais pas si c'est un présage. Il est vrai que nous connaissons un vrai succès avec la démarche de territorialisation, qui a été initiée pleinement l'année dernière au-delà du FST, parce que nous sommes de nouveau aux côtés des communes et des investisseurs locaux afin de leur apporter notre soutien et notre partenariat, je crois que c'était particulièrement attendu, et c'est apprécié de façon optimum car sur les 12 M€ que nous avons prévus sur trois ans, nous déjà avons affecté plus de 9 M€ en une année, cela sur de vrais et réels projets, en effet 70 % de ces projets – sur les 195 projets qui ont été validés – soit environ 115 ou 120 projets sont déjà engagés ou en cours d'engagement puisque nous avons eu les ordres de services et les premiers acomptes ont été versés. Bien sûr, si nous faisons le calcul, 9 M€ en un an par rapport aux 12 M€ pour trois ans, les 12 M€ initiaux ne suffisent matériellement pas, il fallait donc rallonger en 2020 cette enveloppe et je vous remercie pour les 1,5 M€ qui ont été prévus à cet effet et nous verrons au moment où l'on recensera les appels à projets après les élections municipales si nous pouvons faire face aux engagements qui nous sont demandés, sinon nous reviendrons vers vous à la DM1, Mme MILLION. Je pense que c'est une des politiques qui démontre – si besoin en était – que le Département est réellement une collectivité de proximité.

Mme la Présidente

Merci M. le Premier vice-président, en effet, à travers cette politique de territorialisation, nous sommes dans notre cœur de mission, la proximité, la solidarité territoriale, et on le voit à travers cette DM 2, il s'agit d'une politique qui correspond aussi à une attente – pour ne pas dire à des besoins –

de la part des élus locaux, des maires et de l'ensemble des acteurs locaux dans un contexte budgétaire contraint pour les Communes aussi, les financements qui sont proposés aujourd'hui par le Département sont fort bienvenus sur l'ensemble de notre territoire. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je peux passer la parole à Mme ORLANDI pour la lecture de la délibération.

Fabienne ORLANDI

DECISION MODIFICATIVE N °2 EXERCICE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de - 835 353,75 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Décide :

- d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 à - 835 353,75 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 860 568 431,18 €,
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 à + 25 435,00 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 268 782,87 €,
- d'autoriser la reprise sur la provision relative au contentieux entre le Département du Haut-Rhin et la SAS 39 Champs Elysées concernant la Maison d'Alsace à Paris d'un montant de 159 435,00 euros, suite à la condamnation du Département du Haut-Rhin à régler une somme d'un montant identique conformément à l'ordonnance du juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Paris rendue le 27 juin 2019,
- d'approuver la modification du premier alinéa de l'année A de la délibération n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 comme suit : « Approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 d'un montant de 67 651 459,11 € pour le Département du Haut-Rhin ainsi que l'excédent cumulé de fonctionnement pour l'ADMD d'un montant de 50 030,67 €, soit un excédent cumulé de fonctionnement consolidé (Département du Haut-Rhin et ADMD) d'un montant de 67 701 489,78 € et l'affecte à hauteur de 8 028 713,33 € au résultat de fonctionnement reporté (nature 002) et à hauteur de 59 672 776,45 € à la réserve d'investissement (nature 1068),
- d'approuver la modification du dernier alinéa de l'annexe A de la délibération n°CD-2019-3-1-3 du 21 juin 2019 relative à la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables comme suit : « inscrit une provision complémentaire pour indus rSa d'un montant de 684 316,94 € pour porter la provision 2019 à 615 420,84 € (émission d'un mandat sur le chapitre 68, nature 6817),
- d'autoriser, par dérogation au règlement financier départemental, le paiement en deux fois de la subvention d'investissement, d'un montant de 78 781 €, allouée par le Département au Conseil de Fabrique de Niederentzen par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2019-8-7-2 du 13 septembre 2019 comme suit : un premier acompte versé sur présentation de l'ordre de service et le solde à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées,

- d'autoriser la Commission permanente à prévoir une dérogation au règlement financier départemental dans le cadre de l'octroi et du versement de la subvention de fonctionnement ou d'investissement d'un montant de 5 000 €, qui sera allouée par le Département du Haut-Rhin au lauréat du concours « projet innovant dans les domaines de la transition énergétiques et du développement durable », en application du règlement de jeu-concours approuvé par délibération n° CP-2019-7-6-1 de la Commission permanente du 1^{er} juillet 2019, et autorise en particulier la Commission permanente, d'une part, à déroger au principe de non commencement des projets avant le dépôt des dossiers, et, d'autre part, à prévoir le versement de la subvention en une seule fois, et à autoriser la transmission des justificatifs a posteriori après la réalisation du projet,
- d'autoriser l'affectation de 1 M€ sur le programme A112 au titre des études relatives à la liaison ferroviaire Colmar – Freiburg,

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Je redonne la parole à Mme MILLION pour la présentation des orientations budgétaires 2020, tout en la remerciant déjà pour tout le travail qui a été fait et la bonne préparation de ces orientations budgétaires, ainsi que pour la manière de procéder puisque ces orientations budgétaires sont vraiment le fruit d'une co-construction entre les différents Vice-présidents, les Présidents de Commission et la Présidente de la Commission des finances. Mme MILLION.

LARA MILLION

Merci beaucoup Mme la Présidente, avec cette construction politique, comme vous l'avez dit, de la Collectivité européenne d'Alsace, il nous faut dessiner une perspective, une volonté, avec nos capacités financières. Ce rapport est une vision pluriannuelle financière de nos orientations. Les services et les élus s'attellent à la tâche de travailler aussi en convergence avec le Département du Bas-Rhin, pour que, justement, ces orientations budgétaires puissent être communes et avec cette vision de convergence. Depuis toujours, notre ligne de conduite est d'éviter la gabegie, depuis toujours – et vous l'avez relayé – notre modèle de gestion « à l'Alsacienne » est également notre fierté pour poursuivre nos priorités et nos ambitions. La gestion, ce n'est pas de la comptabilité. La gestion, c'est de la prévision. Depuis toujours, respecter les engagements financiers équivaut à respecter le citoyen, l'avenir des générations futures que nous ne voulons pas endetter. Depuis toujours, la transparence, l'explication claire de notre situation financière et de nos actions ne repose pas sur des actions de communication, mais sur de l'information d'actions pérennes. Nous l'avons tous compris, c'est notre atout pour réussir. Notre future collectivité et chaque élu ici est investi dans cette mission et, comme vous l'avez tous rappelé : en proximité, avec passion, avec engagement, avec motivation, « à l'Alsacienne ». Pour répondre – et cela a été dit – aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de demain, notre Département, aujourd'hui, dispose de bases financières solides. Ensemble, avec les collègues, nous avons co-construit ces orientations budgétaires. Je voulais vraiment, encore une fois, les remercier. Les remercier car le début du mandat a été difficile, et cela pour chacun, car il a fallu prendre des orientations parfois difficiles sur des économies. Vous l'avez tous fait, je voulais donc vous remercier. Aujourd'hui, nous avons des possibilités financières, mais cela n'est possible que grâce à cet engagement qui a eu lieu au début du mandat. Remercier aussi l'administration, la Direction des finances, sans qui nous ne pourrions pas avancer. Ce matin, j'ai lu par hasard un proverbe qui dit : « *Si tu veux aller vite, marche seul, si*

tu veux aller plus loin, marchons ensemble. » Je trouve que nous marchons ensemble depuis le début, et c'est notre gage de réussite.

Nous allons maintenant pouvoir regarder ensemble un PowerPoint. Je dois le dire, mes collègues Présidents de commissions ont bien relayé nos orientations budgétaires et je les remercie.

Donc en ce qui concerne le premier solde, vous l'avez dit, nous avons réalisé des efforts financiers depuis 2015, je pense qu'il faut le dire : 8,5 % de dépenses de fonctionnement en moins, quelle collectivité peut afficher aujourd'hui ce résultat-là ? Nous avons moins 6,4 M€ de charges à caractère général. C'est un résultat rare pour une collectivité. Pour le rSa nous sommes à moins 7,8 M€ c'est à dire moins 8,1 % grâce à ce travail de contrôle et d'analyse, n'est-ce pas Mme la Présidente de la commission, je pense que cela aussi nous devons le rappeler. Vous pouvez également constater une diminution de l'endettement de presque 150 M€ entre 2015 et 2018 sur un montant total d'endettement initial de près de 500 M€, je ne sais pas si vous le remarquez, mais 150 M€ par rapport à 500 M€, ce sont quand même de beaux efforts financiers.

Parlons maintenant d'une gestion vertueuse entre 2015 et 2019 où il n'y a pas eu de hausse du taux de la Taxe Foncière depuis 2017, cela a été relayé par les collègues, nous avons un taux de 13,17, c'est-à-dire le taux le plus faible du Grand Est. Il y a cependant des recettes de droits de mutation qui restent élevées, bien sûr 110 M€ en 2018, il y a 90 M€ sûrement en 2019 et une vision de 90 M€ également en 2020.

Concernant l'autofinancement, il reste élevé, en 2017 il était à 47,1 M€, qui couvrait à peine le remboursement de l'emprunt, et aujourd'hui un autofinancement qui avoisine les 80 M€ ; 86,7 M€ en 2019 et 80 M€ prévus en 2020. Nous devons donc effectivement veiller avec la Collectivité européenne d'Alsace à préserver ce bon niveau d'épargne.

Par ailleurs, nous pouvons parler des contraintes et des incertitudes. Lorsque nous faisons ce travail d'analyse et de prospective budgétaire, il est vrai qu'il est toujours difficile d'avoir cette prospective quand il y a des contraintes et des incertitudes. Aujourd'hui, l'Allocation individuelle de Solidarité pour les Mineurs non Accompagnés est un sujet important. En 2017, nous financions pour 3,3 M€ ; en 2018 4,7 M€ ; en 2019, 6,9 M€ et une prospective en 2020 de 9 M€. Donc effectivement, il faut aujourd'hui intégrer ces incertitudes sur les Mineurs non Accompagnés. En ce qui concerne le contrat Cahors, vous le savez, aujourd'hui il impose aux collectivités territoriales de limiter à 1,2 % l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport aux comptes administratifs de 2017. Ce contrat Cahors va s'arrêter en 2020. Nous savons d'ores et déjà qu'une nouvelle génération de contrats est en cours, il faut évidemment que nous soyons associés à ces nouveaux contrats parce que compte tenu de nos contraintes et de nos incertitudes sur le social et la solidarité, il faudra bien sûr que le gouvernement nous associe dans cette réflexion de ces contrats.

Concernant la fiscalité et le transfert de la taxe foncière, celui-ci sera sûrement compensé par une fraction de la TVA. Bien sûr, nous gardons notre autonomie financière, mais nous n'aurons plus dans ce cas-là notre autonomie fiscale, c'est-à-dire le pouvoir d'augmenter ou non les taux. Sur ce point-là également, nous devons donc rester vigilants.

Enfin, je vous l'ai démontré tout à l'heure, les droits de mutation à titre onéreux qui fluctuent, ont une forte volatilité, et toujours dans cet esprit et cette analyse de prospective, et bien nous avons aujourd'hui limité ces DMTO à 90 M, mais cela peut être moins, cela peut être plus, c'est bien là souvent le souci.

Voilà tout ce que j'avais à dire concernant les contraintes et les incertitudes, mais bien entendu, nous affirmons par ailleurs nos priorités. Cela a été rappelé par la Présidente, par les collègues, nous faisons face à l'accélération du plan collèges. Au départ, nous avons comme vision du plan pluriannuel d'investissement, un fonds de 500 M€ sur dix ans, c'est-à-dire 50 M€ par an. En 2020, notre perspective s'élève à 57,2 M€ ; en 2021, 56,8 M€ et en 2022, 66,7 M€. Tout cela prouve bien l'accélération du plan collège avec – nous l'avons intégré – deux nouveaux établissements, un à Kembs en 2024 pour un montant de 16 M€ et un nouveau collège à Mulhouse en 2025 pour un montant de 16 M€ également. Ces projets sont dans les perspectives de notre plan et de nos orientations budgétaires.

Nous disposons par ailleurs d'un plan patrimoine pour les territoires qui est aujourd'hui concentré sur trois ans au lieu de dix, cela a été rappelé par les collègues et cela montre aussi cette volonté de développer ce plan patrimoine.

De nombreux projets dans les territoires seront portés pour un montant de 32 M€ sur trois ans. Bien sûr, cela tient compte de la nouvelle politique de territorialisation dont on a parlé tout à l'heure, pour un montant de 13 M€, du FST aussi pour 5,1 M€ et des projets structurants pour un montant de 13,5 M€.

D'autres points sont à aborder ici, notamment celui de faire face aux besoins de la protection de l'enfance avec une vraie vision sur la création de nouvelles places et la mise en place d'un nouveau service d'accueil d'urgence.

Et également une politique renforcée pour nos aînés avec des aides à la rénovation des EHPAD qui seront mises en place grâce à 1,8 M€ de perspective budgétaire, ainsi que des aides d'équipement personnalisées pour le maintien à domicile.

Autre sujet : le retour à l'emploi, il s'agit d'une priorité du Département, comme vous l'avez déjà rappelé. Nous souhaitons favoriser le dispositif de rSa bénévolat pour lequel il y a déjà eu 1170 contrats déjà signés à la fin de mai 2019, nous souhaitons également encourager le rSa Vendanges pour lequel il y a eu 187 bénéficiaires en 2018 et enfin toujours poursuivre la politique du Juste droit et développer les circuits courts pour retrouver un emploi. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes vraiment dans cette philosophie et nous y intégrons les moyens nécessaires.

Concernant les projets routiers renforcés, nous avons une vision de plus de 45 M€ en 2020 pour améliorer le réseau routier, mais encore davantage pour 2021 avec une vision de plus de 70 M€ et plus de 64 M€ en 2022. Ce sont là nos perspectives par rapport à notre PPI. Du point de vue de nos objectifs sur la transition énergétique et économique, 66 M€ sont consacrés au développement du territoire avec 56 M€ pour les Fonds d'avenir pour Fessenheim, et 10 M€ pour l'Euroairport avec le raccordement ferré.

Vis-à-vis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS68), nous le savons tous pour l'avoir déjà évoqué ensemble, aujourd'hui, nous constatons une activité opérationnelle en hausse, la sécurité des citoyens étant une priorité, nous avons donc intégré dans nos futurs budgets une hausse du budget pour le SDIS de 1,2 % sur trois ans, c'est-à-dire chaque année, pour financer des postes supplémentaires.

Encore une fois, nos objectifs politiques forment l'ADN de notre Département et l'ADN de la Collectivité européenne d'Alsace de demain, c'est la proximité renforcée avec les Hauts-Rhinois,

notre présence aux côtés des plus fragiles et un investissement de plus en plus important dans les territoires. En 2018, nous avons des investissements, donc des dépenses d'investissements pour un montant de 76,4 M€. Aujourd'hui, dans nos perspectives, c'est plus de 120 M€ dans les prochaines années : 120 M€ en 2020, 153,4 M€ en 2021 et 146,5 M€ en 2022, autrement dit une perspective d'investissements pour notre territoire dans nos perspectives budgétaires, ceci avec des ratios financiers performants. Car il faut dire que nous pouvons aujourd'hui engager tout cela uniquement grâce à ces ratios financiers performants. Un collègue l'a déjà dit, nous avons une capacité de désendettement de quatre ans, donc cette capacité de désendettement est quelque chose de très faible pour un Département.

Alors oui, j'ai envie de dire que nous sommes fiers, fiers que ce modèle de gestion « à l'Alsacienne » soit réel. Nous sommes là pour préserver ce modèle de gestion à l'Alsacienne dans la future Collectivité européenne d'Alsace pour laquelle nous avons déjà une vision claire de l'investissement, du fonctionnement avec la volonté, bien sûr, de créer un seul programme pluriannuel d'investissement entre le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin. Tous les collègues ici présents, sous la houlette des Présidents, travaillent sur ces orientations communes, sur ces convergences communes, et nous sommes heureux de le faire, d'autant plus que – nous pouvons le dire aujourd'hui – nous le faisons en toute amitié avec nos collègues Bas-Rhinois.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Un grand merci à vous Mme la Présidente de la Commission des finances pour cette présentation qui nous montre que les objectifs qui sont nôtres pour l'avenir sont des objectifs ambitieux au service de nos populations et de nos territoires. Vraiment, merci à vous pour tout ce travail que vous avez réalisé avec les collègues. M. le Premier vice-président a demandé la parole.

Rémy WITH

Effectivement, Mme la Présidente, je crois qu'on peut tous adhérer à ces chiffres et à cette présentation qui met pratiquement le Département du Haut-Rhin dans les beaux papiers un peu partout, mais méfions-nous quand même, les beaux papiers, les beaux chiffres sont parfois à double tranchant – je le sais d'expérience. Parce que l'État n'est pas toujours regardant sur ce qui se fait, mais l'est sur les chiffres, les statistiques et lorsqu'un Département annonce de bons chiffres, peu d'endettement, un aspect financier particulièrement intéressant, l'État peut vite conclure à des Départements riches et pas forcément dynamiques, pas forcément des départements qui ont fait des efforts là où d'autres n'en font pas en laissant courir l'endettement et la fiscalité. Nous sommes en Alsace, nous essayons vraiment d'être rigoureux, mais cela n'a pas toujours été compris à Paris, l'État n'en a pas toujours conscience, et quand je parle de « lame à double tranchant », nous sommes parfois pénalisés en tant que bons élèves tandis que nous faisons tout pour effectuer le travail dans le bon sens. Je refroidis peut-être l'atmosphère en disant cela, mais c'est vrai qu'il faut rester très prudent et vigilant parce que la bonne gestion n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur et parfois elle vous pénalise – on l'a vu encore il n'y a pas si longtemps avec les dotations, avec le pacte financier avec l'État, avec les accords de Cahors, etc. Nous ne sommes pas forcément reconnus à la bonne hauteur de l'effort réalisé.

Mme la Présidente

Merci M. le Premier vice-président. Je donne la parole à M. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Oui, je voulais simplement abonder les propos qui viennent d'être tenus. L'illustration la plus marquante c'est la suppression de la taxe d'habitation où ce sont les communes qui ont fait les efforts les plus importants qui seront les moins compensées puisque l'on va compenser théoriquement à l'euro près, et ce sont donc les communes qui étaient plus laxistes budgétairement qui auront finalement les dotations les plus importantes ce qui va créer une disparité territoriale très forte. Il faut savoir que l'Alsace a toujours été exemplaire dans ce domaine, mais que ce seront les contribuables alsaciens – comme tous les contribuables nationaux – qui vont payer pour garantir le maintien de cette dotation. Et là – je suis d'accord avec toi – en étant parfois trop rigoureux, on le paye plus tard et dans ce cas de figure il semblerait que nous allons le payer *ad vitam aeternam*. Parce que, globalement, on aura les dotations par habitant pour les Communes de notre département 30 % plus faible que ce qu'il en est au niveau national. C'est-à-dire qu'on aura 30 % de financement national de moins par habitant que ce qui se pratique par ailleurs.

Intervention hors micro de M. Lucien MULLER.

Mme la Présidente

M. Lucien MULLER.

Lucien MULLER

Oui, je voulais juste ajouter que c'est exactement la même chose pour la taxe professionnelle où l'on était également un Département assez modéré du point de vue de cette taxe, puisque cela allait jusqu'au double pour d'autres par rapport à nous. C'est exactement la même punition dans ce cas-là.

Intervention hors micro de M. Éric STRAUMANN

Éric STRAUMANN

À la différence près que pour la taxe professionnelle, il y avait des Départements moins vertueux. Mais très souvent, les taxes étaient plus élevées là où les bases étaient plus faibles, là où il y avait moins d'industrie. L'Alsace a un tissu économique plus fort. Mais en ce qui concerne la taxe d'habitation, nous sommes tous égaux et pourtant la compensation ne sera pas la même partout sur le territoire.

Mme la Présidente

Merci, je pourrais rajouter aussi que le Contrat de Cahors, à savoir les + 1,2 % « pénalisent » entre guillemets aussi ceux qui ont fait précédemment des efforts de gestion, de rigueur, comme tel est notre cas.

Bien, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je tiens encore vraiment à vous remercier, Mme la Présidente de la Commission des finances, vous-même et tous les collègues qui ont permis de co-construire ces orientations budgétaires 2020. Et dire que si nous en sommes là, ce n'est pas le fruit du hasard, cela a été dit, c'est le fruit d'efforts de gestion particuliers au cours de ces dernières années, je tiens à en remercier l'administration aussi.

Mme ORLANDI va maintenant nous lire le dispositif de délibération avant de mettre aux voix.

Fabienne ORLANDI

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux orientations budgétaires 2020 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2020 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Et encore une fois, je vous remercie vraiment pour cette belle unanimité vis-à-vis des orientations budgétaires 2020. Et merci Mme la Présidente de la Commission des finances.

Nous pouvons à présent passer au rapport présenté par M. le Premier Vice-président, le rapport de la cinquième Commission.

Rémy WITH

Vous l'avez déjà évoqué, ce rapport de soutien s'adresse au projet « Horizon Afrique » du Parc zoologique et botanique de Mulhouse. Il s'agit d'un soutien exceptionnel dans le cadre de notre politique de l'action territorialisée. Soutien exceptionnel aussi parce que c'est un projet d'envergure exceptionnelle qui nous est proposé et auquel, bien entendu, nous sommes ravis de pouvoir adhérer et participer. Nous avons eu, pour quelques-uns d'entre nous, la chance de voir le projet sur le site du Parc zoologique, et je confirme qu'il s'agit d'un projet d'envergure qui va permettre le développement touristique de notre département, ou en tout cas qui va permettre de l'accentuer. Il s'agit de donner une dimension nécessaire au Parc zoologique de Mulhouse au travers de ce projet afin d'attirer davantage de visiteurs, fidéliser la clientèle, car aujourd'hui, on le sait, il faut pouvoir diversifier, montrer autre chose, se renouveler afin de faire revenir les gens et en faire venir d'autres de partout, aussi bien sur le plan départemental que régional, voire international. Je crois que c'est ce que ce projet vise, son objectif est tout à fait louable et particulièrement bien construit. Nous sommes pour cela sollicités pour 1 M€, il vous est donc proposé d'accorder cette subvention au porteur de projet qui est la M2A, maître d'ouvrage. D'ailleurs, la Région Grand Est apporte un soutien équivalent, nous serons donc partenaires de ce projet à hauteur de 1 M€. Vous avez vu, dans les orientations budgétaires, qu'une inscription de 500 000 € est d'ores et déjà prévue pour le premier acompte, ce qui permet d'officialiser la démarche. Voilà, il vous est donc proposé d'approuver et d'autoriser Mme la Présidente à signer les différents documents et nous donnons délégation à la Commission permanente pour faire le nécessaire auprès du porteur de projet afin de donner suite à cette opération.

Mme la Présidente

Merci à vous, M. le Premier Vice-président. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. Mme Monique MARTIN, Rapporteur de la Commission pour la délibération.

Monique MARTIN

POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE SOUTIEN EXCEPTIONNEL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au soutien exceptionnel à Mulhouse Alsace Agglomération pour le projet Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve, sous réserve de l'inscription de crédits nécessaires en Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019, l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € à Mulhouse Alsace Agglomération représentant 12,9 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 7 750 000 € pour la réalisation du projet Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique de MULHOUSE, annexé à la présente délibération,
- Autorise la dérogation au règlement financier et précise que la subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde étant versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative à cette subvention,
- Autorise le prélèvement des crédits afférents sur le programme F233, chapitre 204, fonction 71, nature 204142, code programme 28429, service 006 du budget départemental.

Mme la Présidente

Merci. Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci à vous. C'est en effet un beau projet pour le zoo de Mulhouse qui est un attrait touristique majeur de notre département, mais aussi de l'Alsace et qui contribue aussi à notre rayonnement au niveau national, voire international. Je vous remercie M. le Premier Vice-président pour le rapport de la cinquième commission. Nous passons à la sixième Commission avec son Président, M. HABIG.

Michel HABIG

Merci Mme la Présidente. Il s'agit donc d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour notre collectivité en 2019. Quelques mots à ce sujet : notre département est la collectivité qui a placé en son cœur le développement durable. En effet, le développement durable est la rencontre entre l'économie, le social et l'environnement. C'est cette intersection réaliste des compétences fondamentales de notre collectivité qui exige que nous soyons particulièrement moteurs dans la transition environnementale, énergétique, mais surtout sociétale qui devient de plus en plus indispensable pour éviter que les catastrophes climatiques s'enchaînent, et également redonner du sens à notre société. Le rapport de développement durable qui vous est présenté doit désormais être un préalable à nos discussions budgétaires, mais également à l'orientation de nos actions ; comme vous les souhaitez, Mme la Présidente, l'avenir durable n'est pas un retour en arrière comme certains essaient de nous le faire croire, mais au contraire un formidable bond en avant qui se fera grâce à toutes les technologies que nous maîtrisons et que les recherches futures nous donneront. Ce bond en avant se fera enfin et surtout grâce à une évolution sociétale où la solidarité retrouvera une place importante. Le Département a initié les journées « Ça turbine » pour en faire une première brique des

nouvelles façons de penser de demain. De plus, par son ingénierie et son soutien à de nombreux projets environnementaux, sociaux et économiques le Département permet de progressivement redessiner les contours de notre société. Cette action concrète de renouveau, nous souhaitons l'inscrire dans une coopération transfrontalière car notre espace de vie se situe bien à cette échelle, à l'échelle du Rhin supérieur. Il s'agit donc d'une politique transversale de notre collectivité qui passe par, entre autre, la gestion des accotements pour nos routes, les itinéraires cyclables, l'aide aux communes, l'aménagement des rivières en vue de la protection des populations contre les crues, la politique de gestion du patrimoine forestier, la préservation de nos ressources – en particulier l'eau – l'aide à l'agriculture par les circuits courts, la politique de l'habitat avec les économies d'énergie, la gestion des collèges et la sensibilisation des élèves à l'éco-citoyenneté, la production d'électricité verte, la réussite de l'après-Fessenheim, etc. ; le tout avec une volonté de proximité et de solidarité avec nos concitoyens. Voilà un rapport très rapide des 63 pages du rapport, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président, est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Non. J'en profite pour, moi aussi, souligner la transversalité de ces politiques de développement durable à travers l'ensemble de nos politiques départementales ; souligner également qu'avec les enjeux de l'après-centrale nucléaire de Fessenheim, c'est un énorme défi qui nous attend et enfin me réjouir de l'initiative que nous prenons de lancer la première LOCAL COP transfrontalière à l'horizon 2021.

En l'absence de Mme LUTENBACHER, c'est M. Michel HABIG qui présente le rapport.

Michel HABIG

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le rapport relatif à la politique de développement durable pour l'année 2019 joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous, à présent je peux mettre le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci le Président HABIG. Nous passons au rapport de la septième Commission et en absence de Mme Bernadette GROFF, c'est Mme HELDERLÉ qui nous le présente.

Émilie HELDERLÉ

Merci, Mme la Présidente. Donc notre Présidente en a parlé dans son propos introductif, notre collectivité souhaite s'associer à l'élan de solidarité nationale pour venir en aide à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui a été gravement endommagée le 15 avril dernier. Le présent rapport qui est soumis au vote a pour objet d'approuver et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € en 2019 en faveur de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, dans le cadre des dispositions de la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019.

Le rapport a également pour objet d'acter le principe d'un soutien de 50 000 € pour 2020 en fonctionnement pour l'emploi en faveur de la restauration et de la reconstruction de l'édifice et pour la promotion des métiers d'art.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 13 septembre 2019 et de la Commission Solidarité, Famille, Insertion, Logement lors de sa réunion du 20 septembre dernier.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce que vous avez des questions ou remarques ? Donc effectivement il y a deux parties dans ce rapport : une partie solidarité nationale, soit 50 000 € destinés à la reconstruction proprement dite de Notre-Dame de Paris et 50 000 € destinés au niveau local au développement et à la promotion des métiers d'art et notamment à des actions avec les Compagnons du Devoir et du Tour de France. En l'occurrence, la première action est la réalisation d'une maquette pédagogique de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris à laquelle vont participer deux jeunes aspirants Compagnons alsaciens – un Mulhousien et un Bas-Rhinois – maquette qui constitue à la fois un devoir de mémoire et de transmission, mais aussi qui va – semble-t-il – être nécessaire pour la reconstruction de Notre-Dame. Les Compagnons du Devoir sont venus nous présenter ce projet la semaine dernière ou il y a deux semaines et avec les élus présents nous avons particulièrement apprécié leur passion et leur engagement. Cette maquette devrait d'ailleurs être présentée ici, à l'Hôtel du département au courant du mois de février 2020.

S'il n'y a pas de questions, je vous redonne la parole, Mme HELDERLÉ pour le dispositif de délibération.

Émilie HELDERLÉ

SOUTIEN A LA RESTAURATION ET A LA RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au soutien à la restauration et à la reconstruction de Notre-Dame de Paris et pour la promotion des métiers d'art, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Attribue et autorise le versement en une seule fois d'une subvention d'investissement de 50 000 € en faveur de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris Ce montant sera prélevé sur le programme D211 imputation 204–312–204183–22721-014, il est précisé que l'autorisation de programme correspondante sera votée dans le cadre de la DM2 2019,
- Prend acte qu'une réflexion est actuellement menée afin de soutenir l'emploi en faveur de la restauration et de la reconstruction de Notre-Dame de Paris et de promouvoir les métiers d'art,
- Prend acte que, sous réserve du vote du budget 2020, une enveloppe de 50 000 € en fonctionnement sera consacrée au soutien pour la restauration et la reconstruction de Notre-Dame de Paris et à la promotion des métiers d'art,
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier et prendre toute décision portant sur la mise en œuvre de ces soutiens.

Mme la Présidente

Merci à vous, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci Mme HELDERLÉ. La parole est à présent à M. Pierre VOGT pour les rapports de la huitième Commission.

Pierre VOGT

Merci Mme la Présidente. Deux rapports concernant la notification que nous devons faire avant le 1^{er} novembre de l'année en cours, du montant de notre contribution aux dépenses de fonctionnement et d'équipement pour 2020 ainsi que les orientations départementales de gestion pour les collèges publics et les collèges privés.

Le premier rapport concerne les collèges publics : à la présente rentrée, 57 collèges publics accueillent 29 915 élèves, soit 38 élèves de moins qu'à la rentrée 2018.

Pour leur fonctionnement général, le rapport ci-après prévoit un engagement global de 9 572 445 €. En ce qui concerne ce budget, très rapidement, il faut dire que nous sommes partis sur les mêmes bases que 2019 au niveau de la construction. Ce budget définit les orientations politiques de l'année 2020 en faveur de la réussite éducative et de la jeunesse. Il permet de faire face à nos stratégies éducatives que nous avons définies avec les six objectifs que vous connaissez : carte scolaire, programme annuel de modernisation des collèges, prestations externalisées dans les collèges, appel à projets pour les équipements mobiles numériques, l'appel à projets en faveur de la direction de la jeunesse, ainsi que tout ce qui concerne l'enrichissement de l'environnement pédagogique au niveau culturel, sportif, environnemental, citoyen et transfrontalier.

Globalement, le budget est pratiquement équivalent à celui de 2019. Il y a un petit taux d'augmentation en ce qui concerne la Direction de l'éducation, de 2,84 % pour le public comme pour le privé, donc il s'agit d'environ 414 273 € qui concernent surtout une augmentation de la viabilisation qui augmente elle-même de 8,09 %. La viabilisation concerne le chauffage, les fluides, pour cela nous tenons compte de la moyenne des dépenses des cinq dernières années, soit 2014-2018. Voilà, en résumé.

Il est quand même très important de rajouter en ce qui concerne les investissements qu'ils s'élèvent à plus de 40,55 % soit un passage de 6 598 800 € à 23 330 004 € qui correspondent, Mme la Présidente en parlait tout à l'heure, à tous ces efforts faits au niveau de la restructuration et de la maintenance des établissements.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je voudrais en profiter peut-être pour revenir sur le financement que nous avons accordé pour le déplacement des collégiens pour la découverte d'un dôme numérique dans le cadre de l'exposition « 1918-1925, Le Retour de l'Alsace à la France », il s'agissait en fait, vous le savez, des archives qui avaient été numérisées dans le cadre du dôme numérique à 360 °, pour cette exposition, le département a obtenu pour cette opération le prix Territoria d'Or 2019 dans la catégorie Transformation numérique parrainé par Orange. C'est une bonne nouvelle.

En l'absence de Mme GROFF, je passe la parole à M. VOGT pour qu'il nous présente le dispositif de délibération.

Pierre VOGT

**POLITIQUE POUR LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS (PRET) COLLEGES PUBLICS
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, le rapport relatif aux dotations de fonctionnement pour 2020 en faveur des collèges publics, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide de fixer les orientations départementales pour la gestion des collèges en 2020, telles qu'elles sont exposées en annexe 1 à la présente délibération.
- Décide l'inscription d'un crédit de 9 570 445 €, au Budget Primitif 2020 (programme E 653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221, code programme 26061), pour le fonctionnement des collèges publics et la répartition des dotations entre les établissements conformément aux tableaux récapitulatifs figurant en annexes 2 à 8. Conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant dans l'annexe 8 à la présente délibération.
- Décide de reconduire l'action « Visite des lieux de mémoire d'Alsace ».
- Fixe les montants 2019 des franchises de charge pour les logements de fonction tel que suit :

	Personnels de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels du Département : ATC
Avec chauffage collectif	1 882 €	1 882 €
Chauffage individuel	2 510 €	2 510 €

- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Il reste un rapport concernant les collèges privés pour la huitième Commission.

Pierre VOGT

Le deuxième point de ce rapport concerne les collèges privés, il s'agit tout simplement d'un budget qui s'accorde à celui des collèges publics. La dotation de base est calculée en fonction des dépenses réalisées par le Département en faveur de l'externat des collèges publics, cela sous forme de dotation forfaitaire égale au coût moyen d'un élève externe des collèges publics. À cela se rajoute une majoration de 5 % qui couvrent les différentes charges dont les établissements nationaux publics sont

dégrevés. Il en résulte que pour 2020 le montant majoré par élève est égal à 298,95 €. Voilà pour ce qui concerne ce budget qui augmente un petit peu. Pour ma part, je voudrais simplement remercier les services qui font un travail admirable et je remercie très chaleureusement autant le service de l'éducation que le service de la DILO ou encore le service de l'informatique. Sans eux, nous ne pourrions pas avancer aussi bien et aller aussi loin, donc bravo à eux.

Mme la Présidente

Merci pour ces remerciements et merci à vous, M. le Président et à tous les élus investis dans ces politiques. Je donne la parole à M. Vincent HAGENBACH.

Vincent HAGENBACH

Merci, Mme la Présidente. Avant de passer au rapport de la neuvième Commission et en dehors de la problématique budgétaire 2020, je souhaiterais faire une intervention concernant la situation des collèges. Je ne suis pas du tout opposé à la nouvelle carte scolaire qui est maintenant mise en place depuis deux ans – et tout à fait conscient de sa nécessité – je souhaite cependant tirer la sonnette d'alarme quant aux conséquences sur les collèges en leur sein, mais également en leur périphérie. Des cantons de la couronne mulhousienne qui subissent de plein fouet la modification de la carte scolaire. Ces collèges, c'est notamment le cas de ceux de notre canton de Kingersheim, Pfastatt, Lutterbach, mais je pense que cela concerne d'autres collèges de la couronne mulhousienne, ces collèges ont vu progresser leurs effectifs de façon conséquente, rompant d'une certaine manière l'équilibre social existant jusque-là. Lors des discussions, il y a deux ou trois ans avec les responsables de l'Académie, je les avais interrogés quant aux placements en REP ou en REP+ de ces collèges et il m'avait été répondu qu'il n'en était pas question, mais que des moyens supplémentaires leur seraient apportés. Or il semblerait que ces moyens soient quasiment nuls et il me paraît donc indispensable de remonter au créneau auprès de la Rectrice d'Académie en compagnie de l'ensemble des protagonistes du dossier. Je pense notamment aux maires des Communes concernées afin que les moyens promis soient effectivement mis en œuvre. Merci.

Mme la Présidente

Merci à vous, cher collègue. Je ne peux que partager vos propos. Je sais que le Président de la Commission les partage également. J'étais personnellement montée au créneau aussi auprès de Mme la Rectrice pour obtenir des moyens supplémentaires ; il n'y a pas eu de suite pour l'instant. Donc je vous proposerai de faire un état des collèges concernés et de solliciter rapidement un entretien avec Mme la Rectrice sur ce sujet afin de lui expliquer que l'on ne peut pas continuer à fonctionner ainsi et souhaitons obtenir absolument des moyens supplémentaires. M. le Président de Commission ?

Pierre VOGT

Oui, Mme la Présidente, nous devons approuver la dotation pour les collèges privés car nous l'avons déjà fait pour le public.

Mme la Présidente

Je pensais que vous vouliez intervenir sur ce sujet, cela n'est pas le cas. Dans ce cas-là, vous avez la parole pour le dispositif de délibération.

Pierre VOGT

**POLITIQUE POUR LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS (PRET)
COLLEGES PRIVES : DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement pour 2020 en faveur des collèges privés, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide l'inscription d'un crédit de 4 858 768 €, au Budget Primitif 2020 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062), pour le fonctionnement général des collèges privés et la répartition des dotations entre les établissements conformément aux tableaux récapitulatifs figurant en annexes I à IV à la présente délibération. Conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant en annexe IV.
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et l'équipement des collèges privés en 2020.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de la Commission, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, M. le Président de Commission. Nous passons cette fois au rapport de la neuvième Commission. J'étais pressée d'aborder le rapport sur le Label Terre de Jeux 2024, M. le Président SCHITTLY.

Marc SCHITTLY

Forcément, chaque jour nous rapproche de 2024 alors comme vous êtes marathonnienne je pense que travailler dans la durée et dans la longueur, c'est une bonne chose. Donc en fait, ce rapport vise à acter notre candidature au Label Terre de Jeux 2024 qui s'inscrit dans le cadre des JO qui se dérouleront en France à ce moment-là. Il vise à faire participer un maximum de jeunes et d'élargir les moyens dédiés au sport avec des actions nouvelles. De mon point de vue, cette candidature s'impose et comme il y a dans le département du Haut-Rhin un certain nombre d'autres collectivités, la M2A, la ville de Mulhouse, et encore une autre Commune me semble-t-il, et que nous participons les premiers à cette candidature, je pense que nous allons acter assez rapidement celle-ci. On avait évoqué aussi un certain nombre de collèges qui étaient déjà engagés, je crois qu'il y a actuellement six collèges dans le département qui sont candidats à ce Label.

Mme la Présidente

Merci à vous, on va essayer d'amplifier encore le mouvement. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme HELDERLÉ pour la présentation de la délibération.

Émilie HELDERLÉ**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT PROPOSITION DE CANDIDATURE AU LABEL TERRE DE JEUX 2024**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la politique en faveur du sport et notamment la proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Décide de poser la candidature du Département en vue de l'attribution du label "*Terre de Jeux 2024*",
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le conseiller départemental en tant qu'élu référent pour "Paris 2024" et le label "Terre de Jeux 2024",
- Approuve la désignation de Madame Bernadette GROFF, Vice-présidente, en tant qu'élue référente "Paris 2024" et pour le label "*Terre de Jeux 2024*",
- Prépare avec le Département du Bas-Rhin un projet commun au nom de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Donne délégation à la Commission permanente pour le suivi du dossier, notamment pour approuver la convention à conclure en tant que de besoin entre le Département et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques "Paris 2024" après l'obtention du label, ou pour la mise en œuvre de nouveaux projets dans le cadre de ce label.

Mme la Présidente

Merci à vous, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, M. le Président de Commission. Et nous passons au rapport de la dixième Commission avec sa Présidente, Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'un seul rapport : le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans a officialisé la création, jusque-là expérimentale, des micro-crèches. Il s'agit de structures d'accueil de jeunes enfants pouvant accueillir collectivement au maximum dix enfants. Afin de mieux cadrer les demandes de plus en plus nombreuses, un référentiel à l'usage des porteurs du projet, travaillé conjointement avec les services de la CAF et de la MSA, est proposé à votre approbation. Ce référentiel est adressé au schéma départemental de services aux familles porté par la CAF et n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

Mme la Présidente

Merci à vous. Des questions, interventions ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à Mme BOHN pour le dispositif de délibération.

Patricia BOHN

APPROBATION DU REFERENTIEL RELATIF A LA PROCEDURE DEPARTEMENTALE POUR LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE DANS LE HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'approbation du référentiel afférent à la procédure départementale pour la création d'une micro-crèche dans le Haut-Rhin, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

Approuve le référentiel partenarial à l'usage des porteurs de projets pour la constitution d'une micro-crèche dans le département du Haut-Rhin, adossé au Schéma Départemental de Services aux Familles, joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie, Il nous reste l'intervention de M. le Président BIHL pour la douzième Commission.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. La douzième Commission vous propose cinq rapports ce matin. Le premier rapport concerne la situation en matière d'égalité homme-femme dans notre collectivité. Il nous informe que le taux de féminisation s'établit maintenant à 70 %, il a progressé d'un point par rapport à 2017 et le rapport nous informe également que le taux national s'élève à 61 %.

Les trois autres rapports sont des rapports classiques où il nous est proposé d'adopter le PV de la dernière réunion publique qui s'est tenue le 21 juin. Il nous informe des délégations de la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres et il y a également une communication de la délégation qui a été donnée à la Présidente dans le domaine des actions en justice. Et pour finir, nous aurons un rapport qui concerne les ressources humaines que je vais développer un petit peu.

Ce dernier rapport vous proposera de créer un certain nombre d'emplois, vous le retrouverez en annexe, il s'agit précisément de quinze emplois supplémentaires ; de pouvoir recruter des agents contractuels, soit six postes, si cela est nécessaire ; de modifier le temps de travail qui est applicable aux personnes en charge de l'accueil à la Cité de l'Enfance ; de modifier la liste des emplois concernés par des astreintes au sein de la Direction des services informatiques ; le rapport est aussi relatif à l'obligation d'emploi de personnes handicapées dans notre Collectivité pour 2018. Là aussi, nous constatons que ce taux d'emploi est de 7,64 %, donc il est au-delà des 6 % demandés. Ce taux nous permet d'éviter le versement de la contribution à la FIPHFP, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Voilà résumés les cinq rapports de la douzième Commission et je propose à Fabienne ORLANDI de nous les présenter pour approbation.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président, Mme ORLANDI pour le premier rapport.

Fabienne ORLANDI

RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

Mme la Présidente

Merci, s'il n'y a pas de questions, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Nous pouvons passer au deuxième rapport.

Fabienne ORLANDI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 21 JUIN 2019

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 21 juin 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Troisième rapport.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019.

Mme la Présidente

Merci, pas d'interventions, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Le quatrième rapport.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er février 2019 au 31 août 2019.

Mme la Présidente

Merci, si pas d'interventions, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Et maintenant le dernier rapport.

Fabienne ORLANDI**LES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création des emplois listés à l'annexe I ci-jointe et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence ;

- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II ci-jointe ;

- Décide d'adapter le règlement du temps de travail du personnel éducatif de la Cité de l'Enfance en établissant un additif à ce règlement précisant les spécificités suivantes applicables aux éducateurs du SAED :
 - un cycle de travail hebdomadaire ;
 - une durée hebdomadaire de travail de 39 heures du lundi au samedi à raison d'un samedi par mois ;
 - des bornes horaires quotidiennes comprises entre 8 heures et 20 heures ;
 - l'octroi de jours de RTT selon les mêmes conditions que celles applicables aux agents départementaux relevant du règlement du temps de travail de droit commun ;
 - l'absence d'octroi de congés trimestriels ;
 - une surveillance nocturne et un travail le dimanche en cas de nécessité de service ;
 - une participation aux astreintes éducatives selon les mêmes modalités que pour les autres éducateurs d'internat, ainsi qu'aux astreintes téléphoniques en semaine du lundi 8 heures au vendredi 18 heures.

- Fixe la liste des emplois concernés par les astreintes au sein de la Direction des Systèmes d'Information de la manière suivante :
 - Pour les astreintes de décision visant à prendre les bonnes décisions pour préserver les matériels serveurs et les données :
 - L'architecte du SI
 - Le responsable Qualité et Méthode
 - Le responsable du Centre de Service
 - Le directeur des Systèmes d'Information
 - Pour les astreintes d'exploitation ou le cas échéant de sécurité visant à solutionner un problème technique :
 - Les ingénieurs réseaux et télécoms
 - Les ingénieurs systèmes

- L'ingénieur réseaux et systèmes
- L'ingénieur bases de données
- Les ingénieurs sécurité
- Les ingénieurs ingénierie poste de travail
- L'ingénieur intégrateur d'applications
- L'ingénieur de production
- Le chef d'unité support de proximité

Les périodes d'astreintes couvrent les plages suivantes :

- Les jours ouvrés de 18 h 00 à 8 h 00 le lendemain
- Le week-end du vendredi 18 h 00 au lundi 8 h 00
- Les jours fériés de 8 h 00 au lendemain 8 h 00

Les modalités d'indemnisation ou de compensation en temps de ces astreintes ainsi que des interventions qui en découlent sont celles énoncées par la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2019 (rapport n° CD-2019-3-12-3).

- Prend acte du rapport relatif à l'obligation d'emploi de personnes handicapées au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci, s'il n'y a pas d'interventions, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté. Merci M. le Président BIHL et Mme ORLANDI.

Sur ce rapport, notre séance se termine. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement au service des Haut-Rhinois. Je vous souhaite une bonne journée et un bon appétit, merci à vous.

La séance est levée.